

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF788

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Ratenon, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, Mme Ressiguiier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	1
Protection maladie	0	0
Souveraineté pharmaceutique (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En avril dernier, la presse financière britannique diffusait des extraits d'une note d'un analyste de Goldman Sachs consacrée au défi économique que représentait pour le secteur pharmaceutique les nombreux progrès enregistrés sur l'effectivité des thérapies géniques : « La possibilité de délivrer des cures uniques est l'un des aspects les plus attrayants de la thérapie génique, de la thérapie cellulaire génétiquement modifiée et de l'édition génétique, mais ces traitements offrent des perspectives très différentes en termes de revenus récurrents par rapport aux thérapies chroniques (...) Bien que cette innovation ait une valeur énorme pour les patients et la société, elle pourrait

représenter un défi pour les développeurs de médicaments génomiques cherchant des flux de trésorerie soutenus. ». Pour finalement se demander : « Est-ce que guérir des patients est un modèle économique soutenable ? »

Voilà ce qui peut arriver quand on confie la santé des citoyens à un secteur qui a pris depuis plusieurs décennies l'habitude de rémunérer ses actionnaires à hauteur de 15 à 20 % par an : ce secteur en vient à se questionner sur l'intérêt économique qui existe à guérir les gens. Cet exemple éclatant, grossier par certains aspects, et surtout profondément cynique, nous amène à nous demander très clairement : est-il raisonnable, sur les plans sanitaire, politique et humain, de confier la recherche et la production de médicaments à des entreprises privées à hautes exigences de profitabilité ?

Par cet amendement, nous initions un programme de reprise par la puissance publique de la recherche biomédicale et de la production de médicaments.

Actuellement premier marché mondial, le secteur pharmaceutique est entre les mains de plusieurs grands groupes privés, dont la puissance est telle qu'ils parviennent régulièrement à influencer la décision publique et à bernier les organismes étatiques de contrôle. Les scandales sanitaires à répétition, du Vioxx au Levothyrox en passant par la Dépakine et le Médiator, ont mis en lumière ce que la quête de profitabilité peut faire à la santé publique.

Pour les finances sociales, l'activisme promotionnel des laboratoires pharmaceutiques a un coût : celui de la multiplication des médicaments, de la réintroduction incessante de nouveaux produits, sans que l'amélioration du service médical rendu ne soit significative.

Pour la santé publique, la transformation progressive des industries pharmaceutiques en puissance marketing influençant les professionnels de santé dès les facultés de médecine présente des risques de plus en plus importants. Le recours abusif à des traitements lourds comme dans le cas des antidépresseurs, la multiplication de traitements dangereux disponibles sans ordonnance et dont l'UFC- Que Choisir a dressé en février dernier la liste noire, fragilisent la santé des Français.

Mais ce qui requiert de façon encore plus urgente la socialisation de la recherche et de la production de médicaments, c'est le défi immense que représente la résistance bactérienne aux antibiotiques, dont l'Organisation Mondiale de la Santé estime qu'elle tue 700 000 personnes par an dans le monde. L'OMS demande aux États de relever ce défi. Or, la découverte d'un antibiotique est exceptionnelle aujourd'hui, et son développement prend plus d'une décennie. Les États pourront-ils faire face à ce défi en continuant de confier la production et la recherche de médicaments à des entreprises qui veulent continuer à exploser les scores de rémunération des actionnaires ? Le pourront-ils en comptant sur des gens auprès de qui des analystes financiers s'interrogent sur la « soutenabilité économique de la guérison » ? Y arriveront-ils face à des sociétés privées dont les moyens financiers et politiques ont permis de faire fermer les yeux aux instances étatiques de régulation sur leurs pratiques dangereuses ?

Nous estimons que face aux défis du XXI^e siècle, la puissance publique et la sécurité sociale sont bien mieux placées pour assurer la production de médicaments, en coopération avec les autres pays du monde, afin de concevoir une stratégie planifiée, rationnelle, attentive au temps long, et qui n'est plus parasitée par la recherche de profit à court terme.

Cet amendement prévoit un transfert symbolique de 1 € entre l'action 11 du programme « prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » et ce nouveau programme intitulé « souveraineté pharmaceutique ».